

Rachat en prévision d'une retraite anticipée selon l'art. 16^{bis} du règlement de prévoyance

Personne assurée

Civilité: Monsieur Madame _____
Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
N° d'assurance sociale: 756 . . _____
Rue / N°: _____
NPA / lieu: _____
Téléphone: _____
E-mail: _____

Pour des raisons administratives, les versements pour l'année d'assurance en cours doivent toujours être effectués **au plus tard le 30 novembre** sur le compte de la Caisse de pension Veska. C'est la seule façon pour nous de garantir que le paiement sera crédité sur votre avoir de vieillesse l'année correspondante et que l'attestation fiscale sera établie correctement.

Remarques:

- Avant de pouvoir effectuer un rachat pour la retraite anticipée, il faut d'abord procéder au rachat facultatif maximal conformément à l'art. 16 du règlement de prévoyance.
- Un rachat est possible pour les assurés à partir de 45 ans.
- Si des rachats ont été effectués en vue d'une retraite anticipée, les prestations qui en résultent ne peuvent pas être retirées de la Caisse de pension Veska sous forme de capital au cours des trois prochaines années.
- Si vous prenez votre retraite plus tard qu'à la date convenue, votre rente de vieillesse peut être supérieure de 5% au maximum à celle que vous obtiendriez sans tenir compte de ces rachats lors de votre départ à la retraite à l'âge de référence. La partie non utilisée des rachats supplémentaires en vue de la retraite anticipée revient à la Caisse de pension Veska.

Vous trouverez d'autres indications importantes dans la fiche d'information «Rachat en prévision d'une retraite anticipée selon l'art. 16^{bis} du règlement de prévoyance», qui fait partie intégrante du présent formulaire.

J'ai l'intention de prendre une retraite anticipée à l'âge de: _____ au: _____.

Il n'est généralement pas possible d'augmenter cet âge de départ à la retraite à une date ultérieure.

Montant de rachat souhaité: CHF _____

Je confirme par la présente l'exactitude des informations ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance de la fiche d'information «Rachat en prévision d'une retraite anticipée selon l'art. 16^{bis} du règlement de prévoyance»:

Lieu / date: _____

Signature: _____

A envoyer à:
Caisse de pension Veska • Jurastrasse 9 • CH-5000 Aarau

Après réception de ce formulaire, la Caisse de pension Veska vous informera par écrit de la marche à suivre.

Annexe: Fiche d'information «Rachat en prévision d'une retraite anticipée selon l'art. 16^{bis} du règlement de prévoyance»